

**ANNEXE TECHNIQUE**  
**Rév 00 : (27/11/2023)**  
**Certificat d'Accréditation**  
**N° 1-2-066 Rév 00**

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : <b>Complexe de liquéfaction du gaz naturel "GL3Z"</b> Adresse : <b>Complexe GL3Z B.P n° 321 Bethioua .31015</b>
--

Satisfait aux exigences de la norme ISO/IEC 17025:2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais suivants :

- ✓ **Analyses physico-chimiques du GNL .**

<b>SITE CONCERNÉ</b>	<b>Laboratoire du complexe de liquéfaction du gaz naturel "GL3Z"</b> <b>Adresse : Complexe GL3Z B.P n° 321 Bethioua 31015</b> <b>Contact : CHALABI Mohamed Fethi</b> <b>Tél : + 213 698 55 77 95</b> <b>Fax : 041 79 28 66</b> <b>Adresse électronique :Mohamedfethi.Chalabi@Sonatrach.dz</b>
----------------------	--

**Unité technique concernée : Laboratoire de contrôle du complexe GL3Z**

- Analyse du GNL par Chromatographie en Phase Gazeuse (CPG)

*Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté.(cf. communiqué conjoint ISO/ILAC d'Avril 2017)*

**Date de prise d'effet le : 27/11/2023**

**Date de fin de validité le : 26/11/ 2026**

**Pour le Directeur Général et par délégation**  
**La cheffe de département accréditation des laboratoires**  
**IZEBBOUDJEN Rekia**

*Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise.*

- Unité technique : Laboratoire de contrôle du complexe GL3Z

Pétrochimie/Raffinage du pétrole					
Analyses physico-chimiques des produits pétroliers					
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Type de portée	Essais sur site client
Gaz naturel liquéfié (GNL)	Hélium (He) : de 0.01 à 10% molaire.	Analyse par chromatographie en phase gazeuse (CPG)	ASTM D1945-14(2019)	Fixe	Non
	Azote (N2) : 0.01-100% molaire.				
	Dioxyde de carbone (CO2): 0.01-20% molaire.				
	Méthane (C1) : de 0.01 à 100% molaire				
	Ethane (C2) : de 0,1 à 100% molaire				
	Propane (C3) : de 0.01 à 100% molaire.				
	Iso-butane (iC4) : de 0.01 à 10 % molaire				
	n-butane (nC4): de 0.01 à 10% molaire				
	Isopentane (iC5) : de 0.01 à 2% en molaire.				
	n-pentane ou pentane ou normal-pentane (nC5): de 0.01 à 2% en molaire				
Hexane+(C6+) : de 0.01à 2% en molaire					

« Portée fixe: le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement »